



Aix en Provence le 13 janvier
2017

Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les présidents

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h le mercredi 1er février 2017 à l'ensemble du personnel des écoles ATSEM et Adjoint Technique.

ATTENTION LE PREAVIS DE GREVE CONCERNE TOUS LES AGENTS DES ECOLES (ATSEM, Agents de Restauration, Agents d'entretien)

Le 14 décembre 2016 dans toute la France, les ATSEM se sont fortement mobilisées pour faire entendre leurs revendications à l'appel de l'intersyndicale FO – FAFPT – CGT. Vos représentants nous ont reçus et reconnaissent la légitimité des besoins de ces agents, à savoir: la reconnaissance des missions éducatives du cadre d'emplois, le respect des qualifications, la dignité et la considération dans la communauté éducative, la nécessité d'une ATSEM par classe...

Mais nous déplorons qu'aucun engagement n'ait été obtenu.

Ce même jour devait être examiné au CSFPT un important rapport sur ces personnels, sans aucune raison valable, le Président a obtenu le report. Nous dénonçons les prétextes invoqués et appelons au respect de la démocratie sociale !

Les raisons de la mobilisation restent entières et la colère monte.

C'est pourquoi nous appelons à une nouvelle journée de mobilisation, d'action et de grève le 1er février 2017, pour la défense et l'amélioration des textes statutaires régissant le cadre d'emploi des ATSEM. Loïn de la stigmatisation et des menaces contre les agents publics préférées par des candidats à la prochaine élection présidentielle, la réalité appelle des réponses de progrès !

Ce préavis concerne les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles titulaires et non- titulaires, et les agents falsant fonction.

Nous revendiquons:

- L'affectation d'une ATSEM par classe ;
- La clarification des missions des ATSEM ;
- La résolution du problème de double hiérarchie (Éducation nationale – collectivité territoriale) ;
- Formation professionnelle tout au long de la carrière et le rétablissement du 1% CNFPT ;
- Un déroulement de carrière sur la catégorie B ;
- La reconnaissance de la pénibilité : catégorie active pour tous ;
- La reconstruction de carrière : lors des transpositions des accords JACOB, les ATSEM ont toutes vu leur ancienneté remise à zéro ;
- Que les collectivités ne suppléent pas à l'éducation nationale qui doit assurer son rôle;
- La titularisation des précaires ;
- Le respect des principes statutaires en matière de formation et de pénibilité, à l'inverse de la logique portée par les projets de Compte personnel de formation et de Compte personnel d'activité
- Le minimum Fonction publique à 1 800€ brut mensuels, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2000, le rétablissement de l'avancement d'échelon à la durée minimale, la revalorisation des grilles et la juste reconnaissance des qualifications, à l'opposé de ce qu'impose le protocole minoritaire PPCR dont nous demandons l'annulation.

**GREVE ET MANIFESTATION des Personnels des écoles ATSEM et Adjoint Technique
Arles, 1er Février 2017, 10h30 Place de la République
Dépôt d'une motion à la Préfecture**

Pour une reconnaissance professionnelle de la pénibilité des agents des écoles de notre collectivité : commençons par une reconnaissance salariale !

Arles, le 19 janvier 2017

Objet: Pétition cahier revendicatif du personnel des écoles ci-joint.

le personnel des écoles
à l'attention de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de nos rencontres avec les agents du service des écoles, nous avons été interpellés au sujet de revendications différentes dont nous avons synthétisé les attentes suivantes:

- L'affectation d'une ATSEM par classe à plein temps afin de mener à bien les missions de service public dévolues à ce cadre d'emploi et ainsi apporter aux enfants de notre collectivité un service de qualité.
- Prime REP + pour l'ensemble des agents au même titre que les enseignants de l'éducation nationale.
- Déroulement de carrière des ATSEM.
- Double hiérarchie : à la fois des consignes données par la responsable DAEF et la direction de l'école provoquent un dysfonctionnement récurrent au sein de nombreux établissements scolaires.
- Demande d'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants.
- Difficulté à poser les heures de récupération.
- Remplacer les agents dès le premier jour d'absence en cas de formation (prévue de longue date).
- Bénéficier des chèques-déjeuner au même titre que l'ensemble du personnel de la ville.
- Liste des remplaçantes, de manière à fonctionner avec une équipe de remplaçante « mobiles » blouse pour chaque remplaçantes (EPI), demande de l'arrêté de mission à chaque fin de mois.
- Décompte d'heures des agents en début d'année scolaire.

Le collectif CGT des écoles,

Cordialement,

NOM PRENOM	ECOLE	SIGNATURES